



Charte de la Section Sportive Handball (2026-2027)

L'établissement s'engage à :

- Offrir aux élèves des conditions de réussite optimales tant au niveau scolaire qu'au niveau de la pratique sportive (emploi du temps, suivi médical, suivi scolaire).
- Assurer un suivi régulier du travail et des résultats en collaboration avec l'équipe éducative et M. LAFFITTE.
- Offrir une formation sportive complète : inscription aux compétitions UNSS, formations diverses (arbitrage, diététique...)
- Mettre à disposition les infrastructures et le matériel sportif nécessaires au fonctionnement

Les parents s'engagent à :

- Prendre connaissance du projet de la section sportive handball et à signer cette charte d'engagement. Assurer un suivi régulier du travail scolaire et de l'assiduité de son enfant.

L'élève de la section s'engage au collège ET dans son club à :

- Adopter une attitude irréprochable en classe et dans l'établissement respectueuse du règlement intérieur.
- Fournir un travail scolaire régulier et sérieux (quel que soit son niveau scolaire).
- Être présent à toutes les séances avec une tenue adaptée.
- S'investir avec motivation et dynamisme dans la pratique sportive, aussi bien aux entraînements qu'en compétitions (UNSS et Club).
- Participer aux projets annuels de la section sportive

Dates et signatures:

Direction du collège

Professeur Coordonnateur

Club partenaire

Elève

Parents

M . Bouley

M . Laffitte

Buros Handball

Une réunion d'informations pour les élèves retenus et les parents, est prévue le lundi 08 juin 2026 à 18h00 au collège.

Bulletin d'inscription à la section sportive Handball -Année scolaire 2026/2027-

Je soussigné(e) Mme/M.....parents de l'élève..... de la classe desouhaitons que notre enfant, en accord avec lui, s'inscrive à la section sportive handball pour l'année scolaire 2026/2027.

Tout manquement à cet engagement pourra être sanctionné par le chef d'établissement par une suspension temporaire ou définitive de la section sportive dans l'année en cours ou pour l'année suivante.

Le...../...../2026 Signatures :

A rendre signé au club de Buros (si l'élève est licencié) puis à M. Laffitte avant fin mai 2026 .